AIRB

Fondée en 1910

ASSOCIATION DES INTERETS DE RICHELIEN - LA BÂTIE

PÉTITION DES HABITANTS ET RIVERAINS DE RICHELIEN ET LA BATIE CONTRE L'IMPLANTATION À RICHELIEN DE TERRAINS DE PADEL
Projet situé au 12, Avenue de Richelien, 1290 Versoix

Pour la préservation du caractère rural, forestier et naturel de Richelien

À l'attention du Conseil administratif de la Ville de Versoix et des Autorités cantonales compétentes

Nous, habitants et riverains de Richelien et de La Bâtie, exprimons par la présente notre **opposition à l'implantation de terrains de padel au 12, Avenue de Richelien, à Richelien**. Notre démarche ne constitue pas une opposition au padel en tant que sport. Nous sommes favorables au développement d'infrastructures sportives lorsqu'elles sont implantées dans des lieux adaptés. Notre opposition porte sur **le choix du site concerné**, compte tenu de sa proximité immédiate avec les habitations, de l'imperméabilisation de sols réputés inondables et surtout de la dénaturation du caractère rural, forestier et naturel de ce secteur. Richelien constitue un **secteur rural et forestier caractéristique de Versoix**, qui a jusqu'à présent été relativement préservé du développement urbain, des constructions et de l'intensification des activités. Dans un contexte de pression croissante sur les espaces ouverts et naturels, nous estimons essentiel de le préserver.

C'est pourquoi, nous demandons **au Conseil Administratif de Versoix et aux Autorités cantonales compétentes** :

1. **de reconsidérer leur préavis et de s'opposer à l'implantation de terrains de padel au 12, Avenue de Richelien ;**
2. **de préserver le caractère rural, forestier et naturel de Richelien, ainsi que sa biodiversité et son patrimoine paysager ;**
3. **de prendre en considération l'impact cumulé du bruit, de l'éclairage, de l'artificialisation des sols, de la circulation et de l'augmentation de la fréquentation ;**
4. **de faire procéder, le cas échéant, à une étude indépendante et complète afin d'objectiver les impacts acoustiques et environnementaux, par ailleurs documentés, liés à l'implantation de terrains de padel en zones résidentielles ;**
5. **de privilégier, pour l'installation de terrains de padel, les centres sportifs existants ou les secteurs déjà destinés à accueillir des infrastructures sportives.**

Cela dit, nous souhaitons souligner que cette démarche **n'est pas dirigée contre le padel ni contre ses pratiquants**. Elle porte sur **le choix du site et sur la nécessité de préserver le hameau de Richelien**. En outre, nous sommes convaincus qu'il est possible de développer l'offre sportive à Versoix sans sacrifier l'identité, la tranquillité et le patrimoine naturel de ce secteur.

Richelien constitue un patrimoine rural, forestier et naturel de Versoix. Dans un contexte de développement et de pression croissante sur les espaces ouverts, nous demandons qu'il soit préservé et que le projet d'installation de terrains de padel soit réalisé dans un site plus approprié.

Nom, Prénom	Adresse	Signature

Merci de retourner la présente pétition signée au secrétariat de l'AIRB d'ici le **samedi 17 octobre 2026** :
Par mail : berenicecrausaz@gmail.com

AIRB

Fondée en 1910

ASSOCIATION DES INTERETS DE RICHELIEN - LA BÂTIE